

N° 25 - FZ

**ARRÊTÉ ÉTABLISANT LA LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE  
APRÈS EXAMEN PROFESSIONNEL 2025**

La Présidente du centre de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les attestations de réussite à l'examen professionnel,

**ARRÈTE**

**Article 1er** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat.

Fait à Labège, le 16 juillet 2025

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE APRÈS EXAMEN PROFESSIONNEL 2025**

- AZARETE Jean-Louis
- CORTIGLIA Alexandre
- TRIPIER Judikaël

Fait à Labège, le 16 juillet 2025

La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ

